

## Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2019

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) s'est réuni pour sa vingt et unième séance ce mardi 11 juin, sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. Cette séance constitue la première d'un nouveau mandat de cinq ans pour Mmes Bellando, Benassy-Quéré et Rey qui ont été renouvelées en tant que personnalités qualifiées siégeant au HCSF, respectivement par le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale et le ministre de l'Économie et des Finances.

Le Haut Conseil a actualisé son diagnostic des risques et des vulnérabilités potentielles susceptibles d'affecter le secteur financier français.

Il prend note de la progression des risques liés à l'endettement du secteur privé non-financier, parallèlement à la poursuite de l'assouplissement progressif des conditions d'octroi de crédit, en particulier dans le domaine immobilier. Il constate aussi le maintien des risques sur les marchés financiers dans un contexte de valorisation élevée des actifs (notamment actions, obligations). Il suit avec une grande attention les conséquences éventuelles de ces risques pour la croissance et la stabilité financière, dans un contexte d'incertitude accrue au plan macroéconomique, en Europe, dans les pays émergents et aux États-Unis. Le Haut Conseil prend ainsi acte de la révision à la baisse des perspectives de croissance.

Le Haut Conseil observe que l'endettement du secteur privé non financier continue de croître pour atteindre [132,3 %](#) du PIB au 4ème trimestre 2018 (59,8 % pour les ménages et 72,6 % pour les sociétés non-financières, SNF). La dynamique observée ces dernières années a conduit la France à un taux d'endettement des agents privés non financiers aujourd'hui élevé et qui est supérieur à la moyenne de la zone euro.

Pour les SNF, la hausse de l'endettement reste marquée ([+5,7 %](#) sur un an en mars 2019), portée à la fois par la progression des encours de crédit bancaire et de dette de marché. La progression du crédit pour toutes les tailles d'entreprises se confirme, avec une croissance toujours robuste du crédit bancaire aux PME ([+6,7 %](#) sur un an en mars 2019).

L'encours de crédit aux particuliers continue également de progresser rapidement : [+6,3 %](#) sur un an en avril 2019, principalement porté par le crédit immobilier ([+6,2 %](#)). La progression soutenue du crédit immobilier plus rapide que celle des prix de l'immobilier ([+3,0 %](#) sur un an au 1<sup>er</sup> trimestre 2019) s'accompagne d'un assouplissement progressif et continu des conditions d'octroi (en particulier de la maturité et du taux d'effort) des nouveaux crédits dont les taux demeurent par ailleurs à un niveau historiquement bas.

Le HCSF considère que le risque de crédit des ménages emprunteurs demeure maîtrisé. Mais il maintient sa vigilance à cet égard car il estime que les évolutions actuelles constituent un risque à moyen-terme, dans un contexte où les pratiques commerciales des établissements peuvent faire du crédit immobilier un produit d'appel et où les conditions d'octroi se dégradent.

# HCSF

Haut Conseil de Stabilité Financière

Sur les marchés financiers, le Haut Conseil observe que le niveau de prise de risque reste conséquent, ce qui augmente le risque d'une forte dépréciation des actifs financiers. La correction de la fin de l'année dernière a été rapidement compensée au début de 2019 de sorte que les marchés d'actions et obligataires affichent des valorisations toujours élevées conséquentes, associées à un environnement de taux d'intérêt bas et à un appétit pour le risque significatif.

Le HCSF prend aussi acte du report de l'échéance de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Il appelle l'ensemble des acteurs privés au sein et au-delà du secteur financier à mettre à profit ce délai pour achever leur préparation.

Après l'activation décidée en juin 2018, le taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique (CCyB) sera porté à 0,25 % des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Son relèvement à 0,5 % décidé en avril 2019 entrera en vigueur le 2 avril 2020. Le HCSF estime que ce niveau est adapté aux circonstances actuelles et envisage de le maintenir. La décision sera prise dans les prochains jours après consultation de la Banque centrale européenne et publiée au *Journal Officiel de la République Française* et sur le site du HCSF.

De plus, au titre de la réciprocité, le HCSF a adopté deux mesures prises par d'autres États-Membres de l'Union européenne. La première mesure est un coussin pour le risque systémique de 1 % décidé par l'autorité macroprudentielle estonienne avec un seuil de matérialité de 250 millions d'euros, appliquée aux expositions localisées en Estonie. La deuxième mesure est une pondération des risques de 25 % aux expositions sur la clientèle de détail garanties par un bien immobilier adoptée par l'autorité macroprudentielle en Suède avec un seuil de matérialité de 500 millions d'euros, appliquée aux expositions visées localisées en Suède.

Enfin, le Haut Conseil a adopté son rapport annuel au Parlement au terme de sa cinquième année d'exercice et en a décidé la publication prochaine.